Bourse du travail. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Lasies a posé une question précise qui domine ce débat. M. Lasies a demandé : « Y a-t-il eu des ordres donnés par le Président du Conseil pour l'envahissement de la Bourse du travail, ou s'est-il fait spontanément par une police qui a manqué de sang froid ? »

La réponse est facile. Le Président du Conseil ne pouvait donner des ordres pour cet envahissement, parce que personne ne pouvait le prévoir.

Le Président du Conseil lit le rapport du préfet de police, d'où il résulte que de violentes poussées étaient exercées de l'intérieur à l'extérieur et aussi de l'extérieur à l'intérieur. C'est dans une poussée plus violente que les autres que plusieurs agents accablés de coups se trouvèrent rejetés dans le couloir intérieur, où ils furent assaillis. Leurs camarades voulurent alors se porter à leur secours sans, d'ailleurs, avoir reçu d'ordre, et la moitié de la brigade se trouva bientôt dans le péristyle, sabre au clair. (Interruptions diverses à l'extrême-gauche.)

Le Préfet ajoute que lui-même pénétra alors avec ses hommes dans l'intérieur de la Bourse et que, les voyant hors de danger, bien que l'on continuât à les frapper, il arrêta les représailles. (Clameurs à l'extrême-gauche.)

M. Coutant. — C'est faux. J'ai, moi, le rapport impartial des ouvriers, qui constate que les gardes ont braqué leurs fusils sur eux.

M. Combes termine en disant qu'il fera une enquête sur les pénibles incidents de jeudi et qu'il estime avoir dégagé la responsabilité du gouvernement.

### LES ORDRES DU JOUR

La majorité est très divisée ; l'opposition ne l'est pas moins.

Le groupe socialiste révolutionnaire et les ministériels ont, chacun de leur côté, déposé un ordre du jour réclamant la révocation de M. Lépine.

M. Ferrette tente vainement de développer une motion.

Enfin, le Président fait connaître qu'il a reçu un nouvel ordre du jour de MM. E. Dubois, Chenavaz et Vazeille : « La Chambre, regrettant l'invasion de la Bourse du travail, et confiante dans le gouvernement pour établir les responsabilités et frapper les coupables, passe à l'ordre du jour. »

M. le Président du Conseil. — J'ai déclaré que je continuerais mon enquête. Dans ces conditions, j'estime que l'ordre du jour pur et simple est la sanction normale de ce débat. (Très bien au centre.)

Le Président met aux voix l'ordre du jour pur et simple.

Au centre, M. Berthoulat et une vingtaine de députés parcourent les bancs en invitant leurs collègues à voter contre le cabinet, afin de laisser le gouvernement en présence de sa majorité divisée. Mais les députés du centre n'obéissent pas aux sollicitations de M. Berthoulat et de ses amis. On voit tomber dans les urnes un grand nombre de bulletins blancs, c'est-à-dire favorables à l'ordre du jour pur et simple. Les socialistes s'apaisent et la plupart d'entre eux votent aussi pour le cabinet !

*L'ordre du jour pur et simple est adopté par* 375 *voix contre* 210.

La Chambre décide ensuite de discuter, mardi, le rapport de M. Chambon, sur les bureaux de placement.

### LE BUDGET DE L'INTÉRIEUR

On reprend la discussion du budget.

**Les sous-préfets**

M. de Lanjuinais demande une réduction de crédit de 10.000 francs. Cette réduction serait une indication dans le sens de la suppression des sous-préfets que la Chambre a autrefois voté. Chacun sait que ces fonctionnaires ne sont autre chose que des agents de la candidature officielle.

Malgré les protestations de M. Combes, cet amendement est voté par 257 voix contre 254.

**La mutualité**

M. Congy présente un amendement tendant à augmenter de 750.000 francs le crédit du chapitre 16 (Subventions aux sociétés de secours mutuels).

Il est adopté par 250 voix contre 245, malgré l'avis de la Commission et du Gouvernement.

M. Bonnevay présente un amendement tendant à augmenter de 200.000 francs le chapitre 16 (Majoration des pensions de retraite des membres des sociétés de secours mutuels) et à le porter à 600.000 francs.

Cet amendement n'est pas adopté.

**Secours aux territoriaux**

On réserve un amendement de M. Constans (Allier) tendant à allouer 0 fr. 50 par jour aux familles des soldats de l'armée territoriale convoqués pendant treize jours. (Ch. 29.)

**Les commissaires spéciaux**

Sur le chapitre 63, M. Constans dépose un amendement tendant à supprimer le crédit afférent aux commissaires spéciaux, qui, dit-il, ne sont que des agents provocateurs.

M. Combes est absent. M. Doumer, président de la Commission, combat l'amendement, qui est néanmoins adopté par 279 voix contre 220. (Applaudissements à droite.)

**Les fonds secrets**

Sur le chapitre 67 (Agents secrets de la sûreté générale), M. Ferrette demande la suppression des fonds secrets.

En l'absence du Gouvernement, la Chambre ajourne la discussion de cette proposition.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi. La séance est levée à 7 heures 15.

## CONTRE LA LIBERTÉ

**Les propriétaires d'écoles**

Une note adressée à la *Croix*, par un homme très compétent dit, en réponse à la récente circulaire du liquidateur Lecouturier :

« Si certains procureurs faisaient procéder à des enquêtes dans l'intérêt d'un procès purement civil, les propriétaires d'écoles et tous autres intéressés devraient bien se garder de répondre aux questions plus ou moins insidieuses que pourraient leur poser les *auxiliaires dévoués* de ces procureurs, commissaires de police, gardes champêtres, gendarmes ou autres. Il conviendrait de les congédier sans rien leur répondre. »

## Troisième Édition

# DERNIERE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

### LES TROUBLES DE JEUDI A PARIS

**LES AGENTS BLESSES RECOMPENSES**

Paris, 30 octobre. — Sur la proposition de M. Lépine, préfet de police, le Ministre de l'Intérieur a accordé les distinctions suivantes aux agents blessés hier : la médaille d'or, au sous-brigadier Colmar ; la médaille de vermeil, au brigadier Hampillard et aux inspecteurs Leroy et Bourse ; la médaille d'argent à MM. Suinot et L..., inspecteurs.

**MISE EN LIBERTE**

Paris, 30 octobre. — M. Laporte, un des secrétaires de la Commission administrative de la Bourse du travail, arrêté hier, a été remis en liberté, ce soir, à 8 heures.

**AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS**

Paris, 30 octobre. — Plusieurs conseillers municipaux socialistes, cédant aux inspirations de la *Lanterne*, se proposent d'interpeller le Préfet de police à la prochaine réunion du Conseil.

**REUNION DES OUVRIERS DE L'ALIMENTATION A MARSEILLE**

Marseille, 30 octobre. — Les ouvriers de l'alimentation de Marseille, réunis cet après-midi, ont décidé un grand meeting pour dimanche.

**BRUIT DE LA RETRAITE PROCHAINE DE M. ROUVIER**

Paris, 30 octobre. — Le bruit s'est répandu, dit la *Presse*, que M. Rouvier était décidé à abandonner son ministère au mois de janvier ; il prendrait la présidence du Conseil d'administration du Crédit Lyonnais. Plusieurs députés nous ont confirmé cette nouvelle.

**LES LOTERIES DES JOURNAUX**

Paris, 30 octobre. — M. Vallé a complètement terminé l'élaboration des projets de loi tendant à interdire les loteries organisées par un certain nombre de journaux.

M. Vallé a donné lecture de son projet au Conseil des Ministres de ce matin et croyait pouvoir le déposer aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Ce dépôt n'a pas eu lieu et est ajourné à une date indéterminée.

Plusieurs Ministres auraient estimé que les concours organisés n'avaient pas soulevé, dans le pays et dans la presse même, une protestation de l'opinion, suffisante pour justifier le projet.

**POURSUITES CONTRE M. LEBAUDY**

Paris, 30 octobre. — On communique, aux journaux, une lettre de M. Vallé à M. Pelletan, informant officiellement le Ministre de la marine, qu'il a prié le procureur général de Paris, de requérir l'ouverture d'une information contre M. Jacques Lebaudy, sous l'inculpation de crime et délit prévus par les articles 85, 139 et 320 du Code pénal.

## DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LES EXAMENS DU BACCALAURÉAT. — Sont reçus définitivement :

*Moderne* (1re partie). — MM. Froissard, Savreux, Eloy, Piot, Dupuich, Gailland, Genain, Maslot, Robillard, Fourgny, Lallemand, Leclercq, Maillard, Nourance, Nicod, Picard, Surmont, Derville, Hennequin, Mellin, Rémy, Snewden, Squivée.

*Classique* (1re partie). — MM. D'Hoten, Estocq, Grasset, Guerandel, Langlois, Flament, Tinjeon, Ferrand, Guimet, Henri Louis, Koninck, Lagnier, Lefebvre Célestin, Lucas, Masset, Morigny, Nizart, Polte, Gruillier, Jérôme et Jules Looten, Malez, Seilaz, Pruvost, Rouche, Melle, Moreau, Gauchet, Gossin, Gremilly, Laurent, Forest, Doisy, Galempois, Lefebvre Gaston, Sourmay, Domarles, Hure, Leplus, Moreau Narcisse, Pépy, Persyn, Picquandar, Renaux, Loviny, Pennel, Ruyssen, Verspieren, Leturck, Hazard, Hénin, Henniquau, Hoguetz, Lerailler, Jacques et Jean Raucher.

## COTONS AMÉRICAINS

New-York, vendredi, 30 octobre 1903.

**Cours de clôture**

| TERME | New-York Ce jour | New-York Précéd. | New-Orléans Ce jour | New-Orléans Précéd. |
|---|---|---|---|---|
| Octobre .... 1903 | 10.18 | 10.13 | 10.13 | 9.90 |
| Novembre | 10.17 | 10.10 | 10.05 | 9.92 |
| Décembre | 10.30 | 10.24 | 10.06 | 9.93 |
| Janvier .... 1904 | 10.26 | 10.15 | 10.10 | 9.98 |
| Février | 10.28 | 10.18 | 10.18 | 10.06 |
| Mars | 10.28 | 10.18 | 10.26 | 10.14 |
| Avril | 10.29 | 10.20 | 10.32 | 10.20 |
| Mai | 10.31 | 10.22 | — | — |
| Juin | 10.31 | 10.20 | — | — |
| Juillet | 10.31 | 10.20 | — | — |
| Août | — | — | — | — |
| Septembre | — | — | — | — |

| RECETTES | Ce jour | La veille |
|---|---|---|
| Ports des États-Unis | 24,000 balles | 27,000 balles |
| Ports de l'intérieur | 40,000 — | 41,000 — |

## FAITS DIVERS

COLLISION ENTRE DEUX NAVIRES. — *Quarante-quatre victimes.* — Yokohama, 30 octobre. — Une collision s'est produite aujourd'hui au large de Hakodaté par un temps de brouillard entre le vapeur russe *Progress* et le navire japonais *Tokai Haru*. Le bateau japonais a sombré. On n'a pu sauver que 56 personnes sur les 100 qui étaient à bord.

UN INCENDIE TRAGIQUE. — Paris, 30 octobre. — Un incendie s'est déclaré ce matin, rue Saint-Marc, chez un boucher, M. Tison, au troisième étage. M. Tison père a été très grièvement brûlé, ainsi que sa femme et sa petite fille. La femme du boucher s'est jetée par la fenêtre, est tombée sur une corniche vis-à-vis de l'appartement et on a eu grand'peine à la retirer de sa situation périlleuse.

TERRIBLE BAGARRE ENTRE OUVRIERS BELGES. — Huit ouvriers belges venus à Soissons, aux environs de Soissons, pour travailler à l'arrachage des betteraves, étaient réunis dans un café quand une querelle éclata entre eux. Ils se rendirent dans la rue pour se battre.

Un d'eux, nommé Delole, âgé de 33 ans, a été frappé à la jambe d'un terrible coup de couteau qui atteignit l'artère. Il est mort sur le champ.

On a arrêté un des autres belges, nommé De Munck, âgé de 23 ans, qui a été écroué à la prison de Soissons.

# LES GRÈVES

## A ROUBAIX

Vendredi après-midi, à trois heures et demie, 30 gendarmes à cheval et 10 à pied, venus à Roubaix à l'occasion des grèves, sont partis à Lille où ils seront tenus en position de réserve. Il ne reste plus à Roubaix que 65 gendarmes étrangers.

## A TOURCOING

**Chez MM. Mathon et Dubrulle. — Vote de la reprise du travail**

A la suite de l'intervention de M. Six, président du Conseil de prud'hommes, et des diverses entrevues qui ont eu lieu avec les patrons, les grévistes du tissage Mathon et Dubrulle ont décidé de reprendre le travail lundi. Ils ont obtenu diverses concessions, dont 1/2 centime en plus par 50 duites. Ces satisfactions élèveraient leurs salaires de 2 à 3 francs par semaine. La grève est donc terminée.

## A HALLUIN

**Une descente du Parquet**

Dans l'après-midi de vendredi, M. Tainturier, procureur de la République ; M. Davaine, juge d'instruction, et son greffier, M. Finhaut, sont descendus à Halluin.

M. Tainturier avait fait appeler à la Mairie MM. Goellandt et Vandemitte avec lesquels il s'est entretenu pendant un quart d'heure. Rien n'a transpiré de cet entretien.

M. Davaine, de son côté, avait convoqué, également à la Mairie, M. Adolphe Hennion, filateur de lin à la Vignette ainsi que quatre ouvriers de cet établissement. Cette instruction visait les incidents tumultueux du 6 octobre, le jour où des manifestants avaient tenté de faire un siège en règle de la filature de MM. Hennion.

— La situation à Halluin n'a pas varié.

## A ARMENTIÈRES

**LA MATINEE DE VENDREDI**

La grève est redevenue générale dans tous les établissements industriels, les deux filatures de coton exceptées.

**L'entrevue de la Préfecture**

Au cours de la réunion des patrons qui s'est tenue, jeudi soir, à l'*Hôtel de l'Europe*, M. le Préfet du Nord avait fortement engagé les patrons à reprendre les négociations et leur avait proposé de se réunir à la préfecture, sous sa présidence, en une entrevue à laquelle participeraient sept délégués des patrons et sept délégués des ouvriers.

Après le départ de M. Vincent, les patrons avaient continué à discuter et étaient tombés d'accord pour accepter le principe d'une entrevue de ce genre. A l'issue de la réunion, M. Dubois fils, accompagné de deux autres industriels, s'était rendu à la préfecture pour informer M. Vincent de cette acceptation.

Vendredi, à dix heures, les deux délégations se sont réunies à la préfecture.

L'entrevue a, paraît-il, été fort courtoise ; elle a sûrement été fort longue. Ce n'est que vers deux heures et demie que les délégués ont quitté le bureau du Conseil général, où ils se sont retrouvés après quatre heures et demie, sous la présidence de M. Vincent !

**Le procès-verbal officiel. — Une proposition d'arbitrage**

Dans la soirée, la Préfecture a communiqué le procès-verbal de la réunion de la journée. En voici le texte :

« Le 30 octobre 1903, à dix heures du matin, sept délégués des patrons et sept délégués des ouvriers se sont réunis à Lille, dans les bureaux de la Préfecture, en notre présence. Après une discussion très courtoise, l'accord complet est intervenu entre les parties et à l'unanimité sur les points suivants :

» A). Dispositions immédiatement applicables : 1° Tissage. — Application immédiate et intégrale du tarif de 1889. Les ouvriers reconnaissent que cette application réalisera une amélioration notable pour la plupart d'entre eux. Ce tarif sera déposé au Conseil des prud'hommes, par conséquent son application sera désormais obligatoirement garantie ;

» 2° Préparations. — Un tarif commun de préparations sera élaboré par une Commission mixte qui se réunira après la reprise du travail. La Commission mixte se proposera pour but l'unification des tarifs sur les prix maxima actuellement payés, sauf sur certains cas exceptionnels qu'elle aura à étudier. En cas de désaccord, les parties seront départagées par un ou plusieurs arbitres nommés par elle.

» Les prix fixés dans le tarif des préparations ainsi établi, seront payés aux ouvriers rétroactivement et à partir du jour de la reprise du travail.

» B). Dispositions concernant l'avenir : Tissage. — La conférence décide qu'une Commission mixte devra, en établissant ce tarif, prendre pour point de départ le tarif de 1889, additionné de l'augmentation qui pourra résulter des négociations en cours. Ce tarif sera destiné à servir de tarif de base, les patrons et ouvriers s'engageant à faire leurs efforts pour en généraliser l'application.

» C). L'accord n'a pu être établi dans la présente séance sur la question d'augmentation des tarifs de 1889. Les ouvriers demandent, à partir du 1er avril 1904, une augmentation correspondant au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail. Ils demandent, en outre, l'augmentation immédiate égale à la moitié de ce préjudice. Le taux de ce préjudice serait étudié et fixé dans une conférence nouvelle.

» Les patrons déclarent qu'il leur est absolument impossible de concéder sur le tarif de 1889 une augmentation actuelle quelconque, ce qui aurait pour résultat d'aggraver leur situation par rapport à leurs concurrents, dont les tarifs sont déjà moins élevés que les leurs.

» En ce qui concerne la promesse ferme d'une augmentation à appliquer, à partir du 1er avril 1904, ils sont autorisés par leurs mandants à la renouveler en principe et ils admettent que ce relèvement doit correspondre au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le taux de ce préjudice doit être étudié et fixé par une Commission mixte.

» Une seule question reste donc en suspens, celle de savoir si l'augmentation sur les tarifs de 1889 sera faite immédiatement ou seulement à partir du 1er avril.

» La conférence a pris fin à deux heures et demie de l'après-midi. La date de la prochaine réunion n'a pas été fixée.

» Fait à Lille, le 30 octobre 1903.

» *Le Préfet du Nord* : VINCENT. »

A la suite de l'entrevue, qui a eu lieu vendredi, le Préfet du Nord a adressé aux délégués ouvriers une lettre contenant une proposition d'arbitrage pour trancher la dernière question qui reste en suspens.

Dans l'après-midi un groupe d'une soixantaine de grévistes, revenant de la conférence quotidienne qui a eu lieu à la Bourse du travail, s'est mise en marche, chantant des refrains révolutionnaires. Des dragons les ont dispersés. La soirée a été très calme.

## A BAILLEUL

Une détente se produit à Bailleul parmi les ouvriers de l'établissement Bruneel et l'on peut espérer que le travail sera repris lundi matin.

**UNE NOUVELLE GRÈVE A ESTAIRES**

Jeudi, une épeuleuse du tissage de MM. Delahaye, Honnart et Bloeme ayant quitté l'établissement et ayant été remplacée par une autre ouvrière, tous les épeuleuses se mirent en grève, demandant le renvoi de l'ouvrière embauchée. Cette grève a provoqué le chômage des tisseurs.

## L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS de Roubaix

(Cinquième article)

Les événements de la période mouvementée que nous venons de traverser, ayant détourné l'attention, nous ont forcé d'interrompre la publication de notre revue de l'Exposition des Beaux-Arts. Toutefois nous ne voulons pas que le Salon roubaisien ferme ses portes avant que nous ayons terminé de signaler à l'attention de nos lecteurs les œuvres de ceux de nos artistes de la région dont les noms ne sont pas encore venus sous notre plume :

Mme Beulque-Lemmens a présenté, dans une belle allure, un magnifique chien qui, *Après le départ du maître*, (322), s'est précipité vers la fenêtre, sans souci des dégâts qu'il causait aux fleurs et aux tentures.

Voici (146), une belle marine de M. Georges Duvillier : *Grande marée* : les pêcheurs hâlent à grand renfort de bras leurs barques à la grève.

Mme A. Bossuyt a su donner à sa *Chanteuse des rues* (42) beaucoup de sincérité et d'originalité.

Nous ne saurions laisser passer inaperçues les roses (48 et 50) si fraîches et si fines de coloration de Mlle Caroline Bouffay non plus du reste que les exquises miniatures de Mlle Louise Cambronne, et en particulier l'*Artésienne* (81), qui a figuré au Salon de l'année dernière.

Les natures mortes de M. Victor Debaisieux (114) de M. Désiré D'Haese (134), de M. Ed. Lorat (226 et 227), méritent également d'être mentionnées, et dans cette même catégorie nous rangeons l'appétissant *Pot-au-feu* (221) de Mlle Alice Largillière.

Parmi les œuvres des marinistes, *Les plats* (258) de M. Georges Maronez et *La fin d'un beau jour ; calme sur l'Escaut en Hollande* (265) de M. Auguste Musin nous semblent devoir être notés d'une façon spéciale. Puisque M. Musin nous a mené en Hollande nous en profiterons pour citer ici l'envoi de M. Ernest Prouvost : *Amsterdam* (287) ; *Remorqueurs à Amsterdam* (288), *Le matin, environs d'Harlem* (289), et *Le soir, environs d'Harlem* (290) ; notre concitoyen excelle étonnamment à rendre l'impression vraie de ces régions embrumées et à en faire goûter le charme un peu mélancolique.

Un autre de nos concitoyens, M. Ernest Masson a exposé *Le lac du Bourget, fin de saison* (391), paysage traité dans une note puissamment artistique qui caractérise d'ailleurs, toutes les œuvres de cet artiste.

*Nous voudrions nous attarder encore devant* le magnifique paysage de M. Albert Wallet, *La ferme de l'île de Vaux-sur-Seine*, devant les deux compositions si suggestives de M. Charles Theunissen, *Vieux jours* et *Pauvre ménagère*, devant l'important envoi de M. André Suréda, ou *Un petit canal à Venise*, de M. Saint-Gernier, ou *La rousse de Murano* si capiteuse de M. Edouard Sain, ou les adorables pastels *Femme aux bulles de savon* et *Torse de femme* de M. Guirand de Scévola, ou le très humoristique *Avant la messe* de M. Henry Darien, mais le temps nous presse, et c'est à regret que nous quittons notre Salon roubaisien, tout en disant, en cri d'espérance : « A l'année prochaine ! »

DE L'EPINETTE.

### UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX

CONVOCATIONS

*Canton-Nord.* — Bureau de la rue Turgot. — Samedi 31 courant, à huit heures et demie du soir, chez M. Prouvost, rue de la Basse-Masure, 104. Réunion du Comité de la section.

# Chronique Locale

## ROUBAIX

**UN ACCIDENT MORTEL, RUE DES ARTS. — Un homme écrasé par une voiture.** — Vendredi, un peu avant une heure et demie de l'après-midi, un accident qui plonge dans le deuil une veuve avec trois enfants, s'est produit, rue des Arts.

M. Adolphe Vanherzeele, marchand de légumes, rue d'Inkermann, 163, essayait un nouveau cheval. Il se trouvait dans sa voiture avec son beau-frère, M. Henri Vandenette, et son domestique. Le cheval parcourait la rue des Arts dans la direction de la rue d'Inkermann. Soudain, à hauteur de la rue de la Providence, l'une des roues s'étant engagée dans une excavation de la chaussée, la voiture fit un violent soubresaut.

M. Henri Vandenette qui était assis sur le devant du véhicule, s'appuyant sur le marche-pied, fut jeté à terre et l'une des roues lui passa sur le corps. L'attelage fut arrêté immédiatement et le malheureux relevé ; il était inanimé. On le transporta à l'estaminet portant l'enseigne « *Au Gardien colombophile* » tenu par M. Carrette. Des soins lui furent prodigués tandis qu'on allait chercher en toute hâte M. le docteur Isbecque. Ce dernier jugea de suite l'état du blessé complètement désespéré. M. l'abbé Devulder, vicaire de l'église Saint-Sépulcre, lui administra les derniers sacrements.

Vingt minutes après l'accident, le malheureux rendait le dernier soupir sans avoir repris connaissance. Il avait succombé à des lésions internes, car il ne portait aucune blessure apparente. M. Delteil, commissaire de police du deuxième arrondissement, est venu ouvrir une enquête sur les causes de cette mort.

M. Henri Vandenette n'était âgé que de 28 ans ; il habitait rue de la Ruelle, à Croix. Ses trois enfants sont âgés de 5 ans, 3 ans et 14 mois. L'infortunée veuve a été informée par son beau-frère de cet horrible malheur.

Le corps de la victime a été transporté à la Morgue.

L'INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX DE L'INSTITUT TURGOT. — Après entente avec M. Bonnaric, directeur de l'Enseignement primaire du Nord, il a été convenu que l'inauguration des nouveaux locaux de l'Institut Turgot, aura lieu le jeudi 5 novembre, à 2 heures de l'après-midi. Sont invités à assister à cette cérémonie : MM. les Maires des communes des cantons de Roubaix, les adjoints au maire de Roubaix, le Conseil municipal, le Conseil supérieur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, la Commission de surveillance du Conservatoire de Musique, les Commissions et Comités de patronage des écoles publiques, les délégués cantonaux, l'inspecteur primaire, le personnel enseignant de l'Ecole Nationale des Arts Industriels et des écoles communales, la Commission de la Fédération des Associations des anciens élèves des écoles communales, la Commission de l'Association des anciens élèves de l'Institut Turgot, les présidents et présidentes des Associations des anciens élèves des écoles communales et les parents des élèves de l'Institut Turgot.

NOUS VOULONS SIGNALER le jugement porté sur l'ouvrage de M. Henry Vaillant : « L'Enseignement de la Musique dans l'Education de la jeunesse » par deux maîtres dont les noms seuls font autorité, MM. Ch. de Bériot et A. Lavignac, professeurs au Conservatoire de Paris. Le célèbre pianiste de Bériot s'exprime en ces termes :

« J'ai examiné avec soin votre excellent ouvrage musical. Vous dites avec modestie que ce travail s'adresse aux commerçants, permettez-moi de relever la phrase et de vous dire que chacun peut y puiser d'excellents conseils et que *l'ordonnance de l'œuvre est remarquable*. »

D'autre part, A. Lavignac, un des plus grands musicologues modernes, dit :

« Je dois vous dire qu'indépendamment du plaisir que j'ai à m'y voir fréquemment cité parvous, l'ouvrage me paraît très intéressant, bien écrit, et remplissant parfaitement le but que vous vous êtes proposé. Je dois donc vous faire tous mes compliments et vous affirmer que je signalerai votre livre aux amateurs de ma connaissance désireux de s'instruire. »

A LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DE ROUBAIX-TOURCOING. — La Commission administrative informe ses sociétaires que la matinée qui clôture habituellement les expositions aura lieu le dimanche 8 novembre à 3 heures précises au local, rue de l'Alouette. Des artistes de la Comédie-Française, du Gymnase et de la Porte-Saint-Martin, interprèteront *La Souris*, et *Pendant le bal*, deux comédies de Pailleron, avec intermèdes par les divers artistes. Les sociétaires recevront leurs invitations personnelles avec le programme détaillé.

Le tirage de la tombola qui comporte actuellement 13 lots, aura lieu aussitôt après la matinée.

UNE CONFÉRENCE ESPERANTISTE aura lieu aujourd'hui, samedi, à huit heures et demie du soir, dans l'amphithéâtre de l'Ecole des Arts Industriels, place Chevreul.

Le conférencier, Me Alfred Michaux, avocat à Boulogne-sur-Mer, se propose de démontrer :

1. La nécessité d'une langue auxiliaire internationale ; 2. l'impossibilité pour une langue morte ou une langue naturelle de jouer ce rôle ; 3. qu'une langue artificielle peut seule répondre au but ; 4. que cette langue est l'*Esperanto* ; 5. qu'en étudiant l'*Esperanto* toutes les personnes se fortifient dans la compréhension de leur langue maternelle.

Au cours de la conférence, projections lumineuses.

Si des objections étaient sérieusement émises, le conférencier se ferait un plaisir d'y répondre.

L'HORAIRE DES TRAINS. — On trouvera, à la page 5, l'horaire des trains sur les principales lignes des chemins de fer du Nord, pour le service d'hiver, qui commencera le 3 novembre prochain.

FIANÇAILLES. — On annonce les fiançailles de M. Jules Fauvarque, de Roubaix, avec Mlle Mabille de Poncheville, de Valenciennes.

UNE SEPTUAGENAIRE NOYÉE. — Vendredi après-midi, vers 1 h. et demie, M. François Vanderstiggel, journalier, âgé de 30 ans, demeurant rue Franklin, cour Crommelynck, passant quai de Wattrelos, aperçut un corps flottant au-dessus du canal. Avec l'aide de plusieurs passants, il se mit aussitôt en devoir de retirer le cadavre.

C'était celui d'une vieille femme qu'on reconnut bientôt comme étant Monique De Wisschère, âgée de 74 ans, demeurant rue de Tunis, cité du même nom. La pauvre vieille était disparue de chez elle depuis le 19 octobre dernier, ainsi que nous l'avons signalé. Le corps ne porte aucune trace de violence, ainsi que l'a constaté M. Prud'homme, commissaire de police du quatrième arrondissement. Le cadavre a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

UNE ESCROQUERIE. — Mardi, un jeune homme demeurant à Tourcoing, rue du Congo, 147, Camille Deltor, âgé de 22 ans, se présentait à l'ancienne maison de commerce Vereux et Druon, rue du Grand-Chemin, 20, déclarant à la concierge qu'il était chargé par M. Oscar Valet, l'un des associés, de prendre son automobile afin de la faire réparer. La concierge le laissa faire.

Camille Deltor se promena sur l'automobile, toute la journée, mais, malheureusement, il vint heurter un cheval qui fut blessé. La voiture de M. Valet, elle aussi, fut mise à mal. C'est ce qui a décidé le propriétaire à porter plainte entre les mains de M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, qui a rédigé un rapport à la charge de Camille Deltor pour escroquerie.

ABUS DE CONFIANCE. — M. Carlos Couvreur, marchand de pommes de terre, rue d'Alger, 184, avait confié une somme de 193 francs à son domestique, Joseph Nachtegaille, âgé de 23 ans, né à Hoorebeke-Saint-Corneille. Ce dernier s'appropria cette somme et la dépensa. Il a été arrêté et sera poursuivi pour abus de confiance.

UNE CHUTE DANS UN ESCALIER. — Jeudi soir, un ouvrier teinturier, Jean Debock, âgé de 52 ans, se rendait à sa chambre, 30, rue Watt, lorsque, faisant un faux pas, il tomba dans l'escalier. Dans sa chute, il s'est luxé plusieurs côtes. M. le docteur Lepers a donné des soins au blessé et l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

UN ACCIDENT DE VOITURE. — Dans la soirée de jeudi, vers neuf heures et demie, M. Henri Plouvier, marchand, demeurant à Wattrelos, hameau du Nouveau-Monde, passait avec sa voiture, rue de l'Epeule. Arrivé en face de l'estaminet de M. Henri Carrette, ancien maire, l'attelage accrocha une baladeuse dont l'un des brancards fut brisé.

Le cheval, prenant peur, vint ensuite se jeter contre les volets de l'estaminet de M. Carrette. Les charnières de la fermeture ont été brisées. M. Plouvier s'est immédiatement engagé à payer les dégâts causés par son attelage.

VOLÉE PAR SON FRÈRE. — Un apprêteur, Emile Lambert, âgé de 21 ans, demeurant rue de la Chaussée, 39, avec sa sœur, a été mis en état d'arrestation. Il est inculpé d'avoir volé du linge et quelques meubles à sa sœur, Adèle Lambert, femme Edouard Lemaque, soigneuse, âgée de 26 ans.

EN VERTU D'UN MANDAT D'ARRÊT de M. le juge d'instruction du Tribunal de Valenciennes, les agents de sûreté Delhaye et Clarisse ont arrêté, vendredi après-midi, boulevard de Paris, Ernest Delsarte, infirmier, âgé de 33 ans, sans domicile fixe.

Cet individu est inculpé de détournement de mineur ; il sera conduit à Lille, cet après-midi, à une heure.

EXPLOITS DE GAMINS. — Depuis plusieurs jours, des gamins de 11 à 12 ans prenaient un malin plaisir à jeter des cailloux dans les fenêtres de l'ancien Conservatoire de Musique, rue des Lignes. Ils avaient ainsi brisé une cinquantaine de vitres.

Une enquête ouverte par M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, a permis de retrouver les auteurs de ces déprédations. Ce sont : Georges B..., Georges V..., Hubert L..., Gustave D.... Ils ont été l'objet d'un rapport.

VAGABONDAGE. — Les agents de police Meulhaeghe et Potier, ont arrêté, dans la nuit de jeudi à vendredi, un mécanicien, Pierre Putmann, âgé de 34 ans, sans domicile fixe, inculpé de vagabondage.

MENUS FAITS. — Une fille de mœurs légères, Adèle Fassin, 34 ans, rue Sainte-Elisabeth, s'est vu rédiger un rapport pour racolage.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de coton de M. Etienne Motte et Cie, un bâcleur, François Mendhaegh, 17 ans, boulevard de Metz, cité Vandullen, s'est blessé au pied droit en marchant sur un éclat de verre. Huit jours de repos. Docteur Bernard. — Une rattacheuse de MM. Henry Ternynck et fils, fabricants, Marie Vanreuste, 20 ans, rue de Condé, cour Bangaert, s'est blessé au pied gauche en heurtant contre une barre de son métier. Douze jours de repos. Docteur Lepers. — Un scieur de M. Georges Lebouсq, négociant en bois, Théophile Cornelis, 29 ans, demeurant à Wattrelos, a été blessé au pouce droit par la scie circulaire. Vingt-cinq jours de repos. Docteur Butruille. — Dans l'atelier d'apprêt de M. Emile Desrousseaux, un apprêteur, Fleuris Delcroix, 28 ans, rue Pierre-de-Roubaix, s'est blessé au poignet gauche en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Lepers. — Un mécanicien de M. D. Delcourt, marchand de vieux métaux, Henri Verbrugge, 19 ans, rue de la Vigne, a été blessé au médius droit par la chute d'une pièce de fonte. Vingt jours de repos. Docteur Lepers. — Un défourneur de M. Jean Landrieux, entrepreneur, J.-B. Chésiphon, 39 ans, rue de Condé, a été blessé au bras droit en chargeant des briques. Six jours de repos. Docteur Picquet. — Un tisserand de M. Emile Eloy, fabricant, Julien Ferdinand, 32 ans, rue de Bouvines, cour Fontier, s'est blessé aux reins en portant un fardeau. Huit jours de repos. Docteur Bernard.

UNE SAISIE AU MINCK. — Il a été saisi, vendredi matin, au Minck, 200 kilos de poisson reconnu impropre à la consommation publique.

ENTERREMENTS DU SAMEDI 31 OCTOBRE. — M. Florentin Delgrange, trois heures et demie, église du Sacré-Cœur. — M. Louis Degouy, neuf heures, église Sainte-Elisabeth.

### CROIX

**Un cambriolage rue de la Gare. —** *Visite préliminaire à la briqueterie Pluquet. — A l'assaut d'un coffre-fort. — Vol de biscuits et de café.* — Enhardis par l'impunité, les cambrioleurs qui emportèrent récemment le coffre-fort de M. Achille Picavet, entrepreneur à Flers-Breucq, et l'éventrèrent tranquillement dans la campagne, ont voulu tenter les mêmes exploits, dans la nuit de jeudi à vendredi, chez M. Arthur Balcaen, fabricant de biscuits, rue de la Gare, 59, à Croix.

Comme ils avaient fait avant de se rendre au Breucq, les malfaiteurs ont auparavant pénétré par effraction dans une remise de la briqueterie Pluquet, rue de la Chasse, dans l'intention d'y prendre les outils nécessaires à l'expédition projetée. Mais depuis quelques semaines, le défourneur, Auguste Debuquoy, prenait la précaution de cacher sa pince, en sorte que les voleurs ne la trouvèrent pas. Ils n'emportèrent de la briqueterie qu'une paire de lunettes, deux paletots sans valeur et un vieux chapeau en feutre mou, dans lequel ils délayèrent de l'argile. Cela devait leur servir à enduire un des carreaux de la fenêtre donnant sur le bureau de M. Balcaen, ce qu'ils firent facilement, car le volet mécanique, n'étant retenu par aucun cran d'arrêt, se leva au moindre effort. Briser le carreau et tourner l'espagnolette fut l'affaire d'un instant.

Comme nous l'avons dit, le but des cambrioleurs était d'emporter le coffre-fort qu'ils supposaient être abondamment garni. Ils firent, en effet, les plus grands efforts pour remuer cette masse de 400 kilos, mais n'ayant pas de levier, ils durent y renoncer.

Pour ne pas partir bredouilles, ils fouillèrent la place et le magasin voisin et s'emparèrent d'une boîte de gâteaux pesant 6 kil. 600, d'une valeur de 20 francs, trois boîtes de café vert estimées 38 fr. 50, quinze timbres à 0,15, vingt-cinq à 0,05, un couteau et deux tabliers. Enfin, ils mangèrent sur place les échantillons contenus dans la valise d'un voyageur de la maison.

Tout cela s'était fait sans trop de bruit, en sorte que les habitants de la maison ne furent pas éveillés. Le matin, à cinq heures, des ouvriers qui se rendaient au peignage Holden, constatèrent les premiers le vol et sonnèrent à la porte de M. Balcaen pour l'en avertir.

En visitant ses appartements avec le commissaire de police qu'il avait fait appeler, le fabricant de biscuits constata des traces de bougie et de nombreuses empreintes de mains souillées d'argile sur le coffre-fort. C'est la seconde fois depuis dix ans que M. Balcaen reçoit la visite des cambrioleurs.

Ceux-ci sont activement recherchés par la police.

### WASQUEHAL

DÉCOUVERTE D'UN NOYÉ DANS LE VIEUX-CANAL. — En passant vendredi matin vers sept heures et demie le long du vieux canal, pour se rendre à son travail, un employé de la teinturerie Hannart aperçut un cadavre flottant près de la rive, à cent mètres de la passerelle et un peu en aval de l'endroit où il y a quelques jours on découvrait le corps d'André Mahieu. L'éclusier Desrumaux prévenu, se mit en devoir de le retirer ; puis on prévint le fossoyeur Surmont qui vint le chercher pour le transporter à la morgue.

Là le corps fut examiné par M. le docteur Butin et voici le résultat de ses constatations. La figure, fortement tuméfiée, présente des signes de putréfaction assez avancée. Il n'y a point traces de violences ni aucun corps étranger sous les ongles des doigts ; le corps paraît avoir séjourné dans l'eau une quinzaine de jours ; la mort doit être attribuée au suicide ou à un accident.

Voici le signalement de l'inconnu : âge 60 ans environ, taille 1m70, corpulence assez forte, cheveux, sourcils et moustache grisonnants. Il porte un paletot et un pantalon en drap bleu, semblable à l'uniforme des pensionnaires d'un hospice, un gilet en drap noir, flanelle en coton, chemises id., dont l'une porte les marques suivantes L., en dessous V. M. et en dessous 6., caleçon coton, chaussettes marron, bottines napolitain à lacets, deux blagues à tabac, un porte-monnaie contenant 0 fr. 05, deux médailles et enfin une pipe.

Depuis le commencement de l'année, c'est le dixième noyé qu'on retire du canal de Wasquehal.

CHEZ LES FORAINS. — Les gendarmes de Roubaix ont reçu la plainte d'un forain propriétaire d'un manège vélocipédique, qui se dit victime d'un vol. Un ouvrier qu'il avait employé pendant la ducasse, se serait enfui après lui avoir dérobé une somme de 50 francs. Une information est ouverte.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez M. Arthur Duvinage, rue du Nord, 49, un scieur, Jules Duygers, âgé de 48 ans, demeurant à Wasquehal, Planche-au-Ries, a fait une chute en portant du bois et s'est fracturé une côte. M. le docteur Lapiat a prescrit trois semaines de repos.

## LANNOY

### FLERS

LES CONSCRITS DE LA CLASSE 1903 sont avisés qu'ils devront se rendre à la Mairie pour qu'il soit procédé à leur inscription, non le 16 novembre, comme il avait été annoncé, mais le lundi 9 de ce mois.

### LEERS

UN ACCIDENT. — A l'usine Motte-Bossut, une tisserande, Marie Bourgois, 36 ans, demeurant à Leers, hameau du Vieux-Bureau, a eu la phalangette du majeur droit arrachée par son métier. Repos de quinze jours. Docteur Tribou.

### HEM

UNE ARRESTATION. — Vendredi soir la gendarmerie de Lannoy a arrêté au Petit-Lannoy, un ouvrier agricole, Hector Fieuz, âgé de 32 ans, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la fabrique de M. Bossanneux aîné fils, un ouvrier tisserand, Ferdinand Pontlieu, 30 ans, demeurant à Lys, rue de la Mairie, s'est blessé la main droite contre son métier. Dix jours de repos.

### LYS

UNE IMPORTANTE ARRESTATION. — M. Bayen, juge de paix du canton de Lannoy, a arrêté, jeudi soir, en vertu d'un mandat d'amener délivré par M. le juge d'instruction Hornary, du Parquet de Lille, le nommé Julien Lefebvre, âgé de 27 ans, ouvrier tailleur, demeurant à Lys-lez-Lannoy, carrière Bossut, réclamé par le Parquet de Courtrai pour complicité de vol. Cet individu serait affilié à la bande des dévaliseurs de coffres-forts qui, dans la nuit du 17 au 18 octobre, ont opéré dans les bureaux de la fabrique de céruse de M. Bourlez, rue de la Céruse. Nos lecteurs sont au courant de l'affaire.

La veille, mercredi, M. Pringiers, juge d'instruction à Courtrai, avait ordonné l'arrestation de la femme Lefebvre qui est actuellement détenue à la maison d'arrêt de cette localité.

### FOREST

OUVERTURE D'ECOLE. — Une demande d'ouverture d'école élémentaire privée avec classe enfantine a été faite par Mlle Marie-Joséphe-Aloïse-Anna Artzet, née le 8 janvier 1864 à Hirsingen (Haut-Rhin). Mlle Artzet a déclaré n'appartenir à aucune congrégation.

## CYSOING

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Vendredi, vers onze heures du matin, un manœuvre de maçon, Arthur Martin, âgé de 18 ans, travaillant pour le compte de M. Henri Lemaire, entrepreneur, a été serré entre deux chariots. Il s'est fait une forte contusion à la jambe droite. — Dans l'après-midi, un camionneur, Henri Leroy, 33 ans, ayant le même patron que le précédent, a eu l'index droit écrasé.

### WANNEHAIN

DANS LA DOUANE. — Le sous-brigadier des douanes Maillet, de Wannehain, est nommé à Lannoy. — Le préposé Bernaille, de Wannehain, est nommé au poste ambulant de Nomain. Il est remplacé par le préposé Henri Autret, venu d'Armentières.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX Maison fondée en 1835
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Spécialité de Catalogues. — Prix-Courants. — Mémoires. — Compte-rendus. — Brochures. — Travaux divers à grand tirage. Prix très modérés. Outillage moderne. — Exécution rapide et soignée.

## WATTRELOS

LA FRAUDE. — Les préposés Connia et Andrillac, du Touquet, ont arrêté le nommé Vandezande Henri, âgé de 27 ans, garçon de café, demeurant à Paris, rue du Temple, 98, qui était nanti de 10 kilogs de tabac haché, valeur 125 francs.